

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1557

présenté par

M. Caron, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité L'exploitation des céphalopodes au titre d'une activité d'élevage est interdite sur l'ensemble du territoire national.
--

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, les député.es du groupe LFI-NFP souhaitent interdire l'élevage de poulpes sur le territoire français.

En Europe, 130 000 tonnes de poulpe sauvage sont consommées chaque année, et la demande ne cesse de croître. Pour répondre à cette demande, plusieurs projets d'élevages de poulpes ont été annoncés au Mexique, au Japon, et en Espagne notamment.

Les poulpes ne sont pas adaptés à l'élevage, comme l'explique un rapport de CIWF de 2021 : étant très solitaires par nature, les poulpes « souffrent du surpeuplement et de densités d'élevage élevées, typiques des systèmes d'élevage industriel. Cette situation peut aboutir à un fort mal-être qui génère

un risque d'agressivité et de territorialisme pouvant entraîner des cas de cannibalisme ». Ainsi, rassembler autant de poulpes dans des bassins, où ils souffriraient de promiscuité, aboutirait nécessairement à un taux de mortalité extrêmement élevé.

Par ailleurs, l'élevage de poulpes ne réglerait rien au problème de la surpêche, bien au contraire : il faudrait pêcher du poisson en masse pour l'amener vivant aux populations de poulpes. Or, « l'élevage intensif est responsable de la majeure partie de la surpêche dans nos océans menacés. Environ 20 à 25 % des poissons sauvages pêchés sont utilisés pour produire de la farine et de l'huile de poisson qui composent l'alimentation des poissons carnivores en élevage » affirme CIWF dans son rapport dénonçant le projet de Nueva Pescanova.

Enfin, tout type d'élevage d'animaux, quel qu'il soit, génère des rejets et des déchets dans l'environnement qui détruisent le vivant et le polluent fortement.

Cet amendement est issu d'une proposition de loi déposée par les député.es du groupe LFI-NFP."